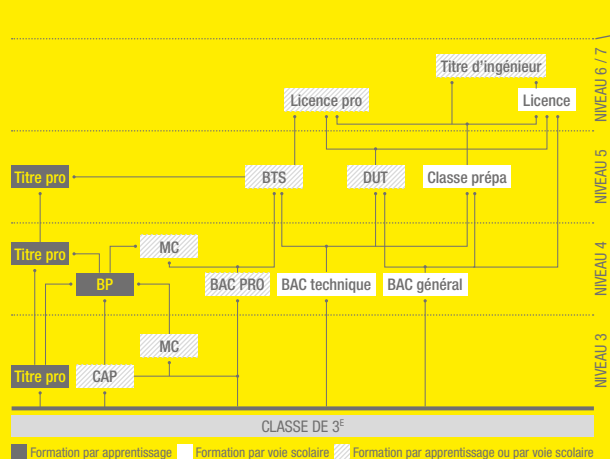


Des parcours de formation complets

L'apprentissage permet d'acquérir une qualification professionnelle et d'obtenir un diplôme ou un titre professionnel reconnu.



CAP Certificat d'aptitude professionnelle
MC Mention complémentaire
BP Brevet professionnel
BAC PRO Baccalauréat professionnel
BTS Brevet de technicien supérieur
DUT Diplôme universitaire de technologie
Titre pro Titre professionnel

Niv. 6 : niv. II - Bac +3 ans et Bac +4 ans
Niv. 5 : niv. III - Bac +2 ans
Niv. 4 : niv. IV - Bac ou équivalent
Niv. 3 : niv. V



Les formations

LES DIPLÔMES

CAP

- Constructeur bois

BAC PRO

- Technicien constructeur bois

BTS

- Systèmes constructifs bois et habitat

POSSIBILITÉ DE POURSUITE D'ÉTUDES EN LICENCE PROFESSIONNELLE ET TITRE D'INGÉNIEUR

LES TITRES PROFESSIONNELS

Selon votre expérience professionnelle et votre projet, une offre de titres professionnels pour se former à ce métier est à votre disposition.



Pour en savoir

www.ccca-btp.fr
www.apprentissage-btp.com

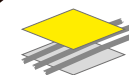
3cabtp 3cabtp 3cabtp

www.metiers-btp.fr
www.onisep.fr

Le **CCCA-BTP** (Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics) est une association nationale, professionnelle et paritaire, gérée par les fédérations d'employeurs et les organisations syndicales de salariés représentatives du secteur de la construction en France. Il est chargé de mettre en œuvre et de coordonner la politique de formation professionnelle initiale par l'apprentissage aux métiers du BTP définie par les partenaires sociaux des branches du bâtiment et des travaux publics.

Bâtiment

Constructeur bois



CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP

Le constructeur bois

conçoit et réalise des constructions en bois aussi diversifiées que des maisons à ossature bois, des extensions-surélévations, des bâtiments agricoles, des logements collectifs ou encore des bâtiments publics.

Les missions du constructeur bois sont variées et polyvalentes : conception en bureau d'études, réalisation et assemblage en atelier des ossatures (panneaux, poutres, planchers), levage sur le chantier des ouvrages bois et matériaux dérivés. Grâce aux progrès techniques, aux évolutions de réglementation et à l'amélioration de sa perception, la construction bois possède de belles perspectives de marché dans les années à venir évidente.

Ce métier est en constante évolution grâce aux progrès techniques et possède des perspectives de marchés favorables grâce au développement de l'utilisation du bois dans la construction, en raison de ses propriétés thermiques et environnementales.

Techniques et innovation

Pour les travaux de conception, le constructeur bois utilise des logiciels de conception et de dessins pour réaliser ses éléments de structure. Il utilise aussi des machines à commande numérique pour les débits et la taille. L'évolution des techniques de conception (assistée par ordinateur), de fabrication et de levage facilite une construction plus rapide que d'autres modes de construction.



Secteur d'activité

Le métier de constructeur bois fait partie du secteur du gros œuvre et du second œuvre.

Le **gros œuvre** désigne les travaux de structure d'une construction : fondations, murs porteurs, planchers et toiture. Il regroupe les métiers de charpentier bois, constructeur bois, constructeur en béton armé, couvreur, étancheur, maçon... Les métiers du **second œuvre** interviennent ensuite pour achever, aménager et équiper l'ouvrage : carrelleur-mosaïste, électricien, installateur sanitaire, installateur thermique, menuisier fabricant, menuisier aluminium-verre, peintre décorateur, plâtrier-plaquiste, serrurier-métallier, solier-moquetteste, tailleur de pierre...

Devenir un professionnel du bâtiment

Chaque métier du bâtiment fait appel à des compétences et des savoir-faire spécifiques. De l'ouvrier au chef d'entreprise, le secteur offre de réelles perspectives d'évolution de carrière vers des postes d'encadrement et la création ou la reprise d'entreprise.

Choisir l'apprentissage BTP pour se former

Avec de nombreuses formations du CAP au titre d'ingénieur, l'apprentissage est l'une des voies privilégiées pour devenir un professionnel du bâtiment qualifié. L'apprentissage est un mode de formation professionnelle initiale, dispensée en alternance.

- Vous alternez des périodes de travail en entreprise, pendant lesquelles vous acquérez une expérience et des compétences professionnelles, et des périodes d'enseignement général, technologique et professionnel sur le métier choisi au centre de formation d'apprentis (CFA).
- Vous signez un contrat d'apprentissage. C'est un contrat de travail de type particulier conclu avec un employeur pour une durée limitée ou indéterminée.
- Vous avez un statut de salarié. Et comme tout salarié, vous avez des droits et des obligations : temps de travail, salaire, congés payés, santé, transport...
- Vous percevez un salaire variable selon votre âge, le diplôme préparé et la progression dans le cycle de formation. À signaler, le salaire de l'apprenti est plus élevé dans le BTP que dans les autres secteurs d'activité.

